



## DÉCONFINEMENT : COMPARAISON DES RECOMMANDATIONS DE L'ACADÉMIE DE MÉDECINE ET DU CONSEIL SCIENTIFIQUE

*Dans ce tableau nous avons mis en perspective les positions, avis et recommandations tels qu'ils sont formulés dans les notes de l'Académie de Médecine et du Conseil scientifique de l'Éducation nationale.*

*Certaines cases sont vides quand l'une des deux institutions n'a pas émis d'avis spécifique sur ce sujet.*

### Table des matières

Rappel démographique	2
Préambule général	2
Préambule pédiatrique	3
Sur la question des tests	3
Recommandations sanitaires pour le fonctionnement des écoles maternelles, primaires, collèges et lycées	5
Rôle des parents	5
Sensibilisation des élèves aux mesures sanitaires	5
Mesures de nettoyage et désinfection	6
L'entrée dans les établissements	6
Lavage de mains	6
Distribution de solutions hydro-alcooliques	7
Distanciation sociale	7
Gestion des cas suspects ou avérés	8

## Rappel du Conseil scientifique

Nombre d'établissements	Nombre d'élèves*	Nombre d'agents
50 500 écoles primaires dont près de 15 000 écoles maternelles	6 750 250 élèves du 1 <sup>er</sup> degré	870 900 enseignants dont 142 450 dans le secteur privé sous contrat.
7 200 collèges	3 374 400 collégiens <b>dont 12 000 collégiens internes</b>	Le Conseil scientifique précise qu'il ne connaît pas « <i>précisément le nombre total d'agents appartenant à la communauté éducative (ATSEM, agents d'entretien, surveillants, agents administratifs...)</i> ».
1 870 lycées généraux 2330 sont des lycées professionnels	1 621 750 lycéens en lycée général 648 850 lycéens en lycée professionnel, <b>dont 190 000 lycéens internes</b>	

\* 12 875 650 élèves : 83 % scolarisés dans le secteur public et 17 % dans le privé sous contrat

## Préambule général

Académie nationale de Médecine <sup>1</sup>	Conseil scientifique <sup>2</sup>
<p><b>Parmi les premières mesures de sortie du confinement</b>, la réouverture progressive des crèches et établissements scolaires à partir du 11 mai a été annoncée par le Gouvernement suivant un <b>calendrier qui reste à préciser</b>. Une telle décision doit s'appuyer sur des mesures de prévention <b>adaptées à la situation de l'épidémie de Covid-19 dans chaque région du territoire national</b>.</p> <p>La réouverture des établissements scolaires et des crèches doit être <b>progressive</b> et encadrée par des <b>mesures sanitaires strictes</b>.</p> <p>Parents et enseignants redoutent que l'infection se transmette à partir de <b>cas indétectés car inapparents</b>. Les mesures sécuritaires proposées peuvent paraître <b>insuffisantes ou difficiles à maintenir</b> par les enseignants et le personnel scolaire si une mise en œuvre <b>trop hâtive</b> néglige une indispensable et rigoureuse préparation.</p> <p>La crainte est de favoriser une transmission intrafamiliale et une exposition secondaire des parents fragiles à la contamination par leurs enfants.</p>	<p>Le Conseil scientifique a <b>pris acte de la décision politique</b> de réouverture prudente et progressive des établissements scolaires à partir du 11 mai prenant en compte les enjeux sanitaires mais aussi sociétaux et économiques.</p> <p>Cette note a pour objectif d'indiquer les <b>conditions sanitaires minimales</b> d'accueil dans les établissements scolaires et les <b>modalités de surveillance</b> des élèves et des personnes fréquentant ces établissements...</p> <p><b>Il incombe aux autorités de s'assurer</b> que les mesures sanitaires détaillées ci-dessous soient opérationnelles <b>au moment de l'ouverture de chaque établissement scolaire</b> et d'assurer la coordination entre l'éducation nationale et les autres acteurs intervenant en milieu scolaire (mairies, conseils départementaux, conseils régionaux...).</p> <p>Une éducation et une pédagogie concernant la prévention peut être accompagnée sur le territoire par les médecins de proximité et les médecins de PMI dans le cadre de réunions sur les territoires en collaboration les responsables d'établissements.</p>

## Sur la question des tests

Académie nationale de Médecine	Conseil scientifique
	<p>Le Conseil scientifique considère qu'un <b>dépistage massif</b> par test diagnostique RT-PCR des élèves et de l'ensemble du personnel travaillant dans les établissements scolaires n'est <b>pas envisageable</b>: il concernerait plus de 14 millions de personnes et devrait être renouvelé régulièrement (tous les 5-7 jours) pour détecter des cas et empêcher efficacement la circulation du virus dans un établissement.</p>

1 Académie nationale de Médecine, Communiqué du 23 avril 2020

2 Note du Conseil scientifique COVID-19 - Note transmise aux autorités nationales le 24 avril 2020 - Cette note a vocation à être rendue publique

## Préambule pédiatrique

Académie nationale de Médecine	Conseil scientifique
<p>L'infection par le SARS-CoV-2 est <b>moins fréquente chez les enfants</b> que chez les adultes : dans les grandes séries étudiées en Chine et en Italie, les cas pédiatriques ne représentent que 1 à 3% de l'ensemble des cas. Ce sont le plus souvent des formes pauci-symptomatiques (rhinorrhée, toux, fièvre) voire asymptomatiques, les formes graves étant très rares (moins de 1%). Les infections à Covid-19 sont donc difficiles à distinguer des infections saisonnières banales, mais font courir un <b>risque théorique de contamination de l'entourage</b>. En fait, le rôle des enfants dans la transmission n'a pas encore été bien évalué. En Chine, la plupart des cas pédiatriques ont succédé à une contamination par l'entourage adulte. Malgré l'absence d'étude concluante publiée à ce jour, il semble que la contagiosité des enfants soit inférieure à celle des adultes.</p> <p><b>Mesures de sécurité spécifiques à appliquer dans les crèches</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Règles de distanciation à l'entrée : accueillir <b>un seul parent dans un sas d'entrée</b> pour prendre la température du nourrisson ;</li> <li>Pour les personnels port du <b>masque impératif</b> et une <b>surblouse changée quotidiennement</b> pour prodiguer les soins et donner les biberons ;</li> <li>Lavage des mains et mesures sanitaires : observer une hygiène rigoureuse avec lavage des mains répété <b>entre chaque nourrisson</b> lors des soins et avant la préparation des biberons ;</li> <li>Prendre en considération la possibilité d'une élimination fécale du Sars-CoV-2 lors de la manipulation et de l'élimination des couches.</li> <li>Procédure de détection de cas suspects en cas de fièvre, renvoyer l'enfant à son domicile et prendre un avis médical.</li> </ul>	<p>Le conseil scientifique expose une meilleure compréhension du <b>rôle que les enfants pourraient jouer dans la transmission du virus</b>. De plus grandes séries confirment le caractère bénin des formes cliniques de la maladie chez les enfants (Dong et al, <i>Pediatrics</i>, 2020 ; Choi et al, <i>CEP</i>, 2020). Quand les enfants font l'objet d'un dépistage ciblé en raison de leurs symptômes ou parce qu'ils ont été en contact avec des cas intrafamiliaux, la proportion de cas positifs par RT-PCR est la même que celle des adultes pour les enfants de 10 à 19 ans (autour de 15% ; plus élevée pour les garçons que pour les filles). Elle est en revanche plus faible (6%), et non différente entre garçons et filles, pour les enfants de moins de 10 ans (Gudbjartsson et al, <i>NEJM</i>, 2020).</p> <p>Lors de l'investigation de cas intra-familiaux, 28% de 36 enfants testés positifs par RT-PCR étaient asymptomatiques au moment de la découverte de leur infection (Qiu et al, <i>Lancet ID</i>, 2020)</p> <p>Les enfants présentent plus volontiers des <b>formes ORL</b> que des formes pulmonaires. Ils peuvent également être porteurs sains (Cruz et al. <i>Pediatrics</i>, 2020).</p> <p>Plusieurs études rapportent que les enfants, quelle que soit la forme clinique, peuvent garder du virus <b>dans le nez et la gorge</b> pour une période <b>de 9 à 11 jours</b> (Qiu et al, <i>Lancet ID</i>, 2020).</p> <p>L'excrétion du virus dans les selles est fréquente, en l'absence de diarrhée, et peut durer jusqu'à 30 jours, sans que l'on sache si le virus est infectant ou non (Jiehao et al, <i>Clin Infect Dis</i>). Depuis le papier de Xu et al. (<i>Nature Medicine</i>, 2020) déjà mentionné dans l'avis du Conseil scientifique du 12 mars 2020, <b>seule une publication</b> mentionne une mesure de la charge virale et retrouve des <b>charges virales élevées dans la gorge et les selles</b> au début de la maladie, mesurables jusqu'à 15 jours dans la gorge, et 22 jours dans les selles chez un enfant (Xing et al, <i>J Microbiol Immun Infect</i>, 2020). SARS-CoV-2 peut être détecté dans les selles par RT-PCR plusieurs jours après la résolution des symptômes, mais les tentatives d'isolement du virus par culture ont jusqu'à présent échoué. Il n'y a donc <b>pas d'évidence jusqu'à présent que le virus dans les selles soit infectieux</b> (Wölfel et coll. <i>Nature</i>, 2020).</p> <p>Il n'y a pas eu d'épidémie documentée dans les crèches, écoles, collèges, lycées ou universités à ce jour, en l'état des connaissances actuelles, sauf une dans un lycée en France où le virus a touché 38% des lycéens, 43% des enseignants, et 59% des personnels travaillant dans l'établissement scolaire (Crépy-en-Valois). Le taux de transmission secondaire intra-familial était de 11% vers les parents et de 10% vers les frères et soeurs, similaire à celui documenté par Bi et al. à Shenzhen en Chine. <b>La fermeture de l'école pour les vacances scolaires a eu un effet immédiat sur la transmission du virus</b>. Parmi les personnes infectées, neuf (5.3%) ont été hospitalisées, dont deux adolescents. Il n'y a pas eu de décès.</p>

## A faire avant la réouverture des établissements scolaires

Académie nationale de Médecine	Conseil scientifique
	<p><b>Organisation des rythmes scolaires</b></p> <p>Réfléchir avant leur réouverture et en fonction de la taille de l'établissement à l'<b>organisation de la journée et des activités scolaires</b> (entrée en classe, sortie des classes, déplacements dans l'établissement dans les couloirs, récréation...) afin qu'au mieux, les élèves d'une classe <b>ne croisent pas</b> les élèves d'une autre classe ou que les élèves d'un même niveau ne croisent pas les élèves d'un autre niveau. Cette organisation permettra de ne pas fermer l'ensemble d'un établissement si un cas est identifié dans l'établissement.</p> <p><b>Gestion des cas suspects</b></p> <p>L'organisation pour la gestion d'un cas suspect devra être mise en place <b>avant le 11 mai</b> et devra être <b>connue des parents et des personnels des établissements scolaires</b>.</p>
<b>Nettoyage et désinfection total des locaux</b>	<b>Nettoyage et désinfection total des locaux</b>
<p><b>Formation du Personnel</b></p> <p>L'Académie nationale de médecine recommande de prévoir une formation sur les gestes barrière pour les enseignants et le personnel, à relayer pour les enfants dès l'ouverture, avec des explications imagées, adaptées et répétées.</p>	<p><b>Formation du Personnel</b></p> <p>Les enseignants, le personnel de direction, le personnel éducatif ainsi que tous les agents des établissements scolaires devront être formés aux mesures barrières, aux règles de distanciation sociale et au port du masque pour eux-mêmes et pour les enfants dont ils ont la charge. Cette formation devra être adaptée à l'âge des enfants dont ils ont la responsabilité. Il pourrait s'agir d'un diaporama avec une narration.</p>
<p><b>Information des parents</b></p> <p>L'Académie nationale de médecine recommande de prévoir une information des parents pour éviter les rassemblements à la sortie de l'école.</p>	<p><b>Information des parents</b></p> <p>Les parents devront être <b>informés clairement des conditions d'ouverture de l'établissement</b>, notamment si « <i>le principe de volontariat et de non-obligation</i> » est retenu, et de leur rôle actif dans la surveillance de l'apparition de symptômes chez leur enfant et des moyens mis en œuvre pour le diagnostic en cas de symptômes.</p> <p>L'information des parents pourra se faire grâce à une <b>vidéo</b> et à une <b>lettre explicative</b> contenant les <b>symptômes</b> évocateurs d'une infection COVID-19 chez l'enfant, les <b>numéros de téléphones</b> utiles pour obtenir des renseignements et les lieux prévus pour effectuer le prélèvement diagnostique en cas de symptômes évocateurs de COVID-19.</p> <p>Les associations de parents d'élèves devront être impliquées.</p>

	<p><b>Accueil des élèves en situation de handicap</b> - Une attention particulière doit être portée aux enfants en situation d'handicap. Une <b>réflexion spécifique</b> doit être menée afin de permettre à ces élèves d'être accueillis à partir du 11 mai dans les mêmes conditions de sécurité sanitaire que les autres.</p> <p>Il sera aussi important d'adapter l'information et l'apprentissage des règles barrières de ces enfants, en prenant en compte leur handicap (visuel, cognitif, moteur...).</p>
	<p><b>Les Internats</b> - Les internats pourront accueillir des élèves à condition que les règles de distanciation sociale puissent être appliquées.</p> <p>Le Conseil scientifique considère que s'agissant d'un lieu de vie en collectivité seuls les élèves pour lesquels le retour à l'école est un <b>impératif</b> (scolaire ou social) devraient être accueillis dans ces établissements.</p>
	<p><b>Lycée professionnels</b> - Avant la réouverture de ces établissements scolaires, une réflexion spécifique doit être menée afin d'organiser l'enseignement technique (travaux pratiques en atelier) pour qu'il permette le maintien de la distanciation sociale et évite le partage des postes de travail.</p>

## Mesures de nettoyage et désinfection

Académie nationale de Médecine	Conseil scientifique
<p><b>Nettoyage et désinfection</b> des locaux au moins une fois par jour et pluri-quotidiennement pour les sanitaires, les rampes d'escalier, les tables en salle de classe, les poignées de porte et les supports pédagogiques;</p> <p><b>Aération</b> des locaux plusieurs fois par jour;</p> <p>Sécurisation du stockage et de l'élimination des <b>déchets</b></p>	<p>Un <b>bionettoyage</b> de l'établissement (salles de classe mais aussi parties communes) en insistant sur les zones fréquemment touchées (poignées de porte, interrupteurs par exemple) devra être réalisé <b>plusieurs fois par jour</b> avec les produits adéquates et au mieux avec des lingettes désinfectantes pour les surfaces.</p> <p>Le bionettoyage de la classe sera <b>renforcé</b> si un élève est testé positivement pour le COVID-19.</p> <p>Une <b>aération</b> des salles de classes est préconisée, en particulier lors des temps de pause (récréation, déjeuner, changement de salle de classe).</p>

# Recommandations sanitaires POUR LE FONCTIONNEMENT des écoles maternelles, primaires, collèges et lycées

## Rôle des parents

Académie nationale de Médecine	Conseil scientifique
	<p>Les parents devront veiller à ce qu'une hygiène stricte des mains soit réalisée au retour à la maison. Outre la surveillance de l'apparition de symptômes chez leur enfant, les parents seront invités à <b>prendre la température de leur enfant avant le départ pour l'école.</b></p> <p>En cas de symptômes évocateurs, l'enfant ne devra pas se rendre à l'école et les parents devront prendre avis auprès du médecin traitant pour décider ou non de recourir à un test RT-PCR.</p>

## Sensibilisation des élèves aux mesures sanitaires

Académie nationale de Médecine	Conseil scientifique
<p>L'Académie nationale de médecine recommande de prévoir une <b>formation</b> sur les gestes barrière pour les enseignants et le personnel, à relayer pour les enfants dès l'ouverture, avec des explications imagées, adaptées et répétées.</p>	<p>Le <b>jour de la rentrée</b> les enfants devront bénéficier d'une information pratique sur la distanciation sociale, les mesures barrières et l'hygiène des mains. Cette éducation devra être adaptée à l'âge des enfants (jeux, vidéos...).</p>

## Distanciation sociale

Académie nationale de Médecine	Conseil scientifique
<p><b>Dans la salle de classe</b></p> <p>Assurer un <b>écartement d'un mètre au minimum</b> entre les tables de classe</p>	<p><b>Dans la salle de classe</b></p> <p>La règle de distanciation sociale dont le principe est le respect des distances minimales (<b>1 mètre au moins</b> de chaque côté notamment pour les tables) permet d'éviter les contacts directs une contamination respiratoire et par gouttelettes. Elle devra être respectée dans tout l'établissement scolaire (salle de classe, couloir, escalier, réfectoire ...). Le Conseil scientifique encourage la communauté éducative à faire respecter cette règle <b>pour l'ensemble des niveaux.</b></p>
<p><b>Repas / Cantine</b></p> <p>Assurer une disposition sécurisée des places dans les cantines</p>	<p><b>Repas / Cantine</b></p> <p>Le Conseil scientifique préconise que les enfants mangent dans la salle de classe à leur table</p>
<p><b>Récréations</b></p> <p>Organiser les récréations par <b>petits groupes</b>, composés si possible des mêmes enfants</p>	<p><b>Récréations</b></p> <p>Les temps de récréation devront être <b>adaptés</b> à cette stratégie de non brassage des élèves.</p>
<p>Ne pas autoriser les rassemblements de parents et d'enfants à la <b>sortie.</b></p>	<p><b>Transports scolaires</b></p> <p>Les règles de distanciation sociale doivent s'appliquer aux transports scolaires. Une <b>multiplication de l'offre</b> devrait permettre de réduire la densité des élèves dans ces transports scolaires.</p>

## L'entrée dans les établissements

Académie nationale de Médecine	Conseil scientifique
<p>Détecter rapidement tout cas suspect en <b>prenant la température par thermomètre frontal chaque matin</b>, avant l'entrée dans les locaux ;</p> <p>Ne pas autoriser les rassemblements de parents et d'enfants à la sortie ;</p> <p>Aménager les horaires avec les enseignants pour un accueil espacé des enfants ;</p>	<p>L'arrivée et la sortie des écoles doivent être organisées afin d'éviter le rassemblement des enfants et des parents à l'entrée des établissements scolaires. Les <b>horaires d'arrivée et de sortie</b> des classes pourront par exemple être <b>échelonnés</b> pour que les élèves d'un même niveau ne croisent pas les élèves d'un autre niveau.</p> <p>Les parents ne pourront pas pénétrer dans l'enceinte de l'établissement scolaire. L'accueil des enfants les plus petits devra être organisé de façon à ce qu'il n'y ait pas d'attroupement de parents à l'entrée de l'établissement scolaire.</p>

## Lavage de mains

Académie nationale de Médecine	Conseil scientifique
<p>Lavage des mains <b>systématique et pluriquotidien</b>, à l'eau et au savon, dans des lavabos adaptés, avec essuie-mains jetables en papier pour le séchage ;</p>	<p>Chaque élève et chaque membre du personnel des établissements scolaires doit être en mesure de procéder à un lavage des mains (eau, savon liquide, papier à usage unique) <b>au minimum à l'arrivée à l'école</b> avant le début de la classe et à la fin des cours, <b>avant et à la fin de chaque repas et chaque fois que les mains auront pu être souillées</b> par des liquides biologiques.</p>

## Distribution de solutions hydro-alcooliques

Académie nationale de Médecine	Conseil scientifique
<p>Installation de distributeurs de <b>solutions hydro-alcooliques</b> dans les toilettes, les salles de classe, à l'entrée et à la sortie de l'établissement;</p>	<p>La fourniture de solution hydroalcoolique peut être envisagée pour les élèves <b>à partir du collège.</b> Le Conseil scientifique considère que la mise à disposition de solution hydroalcoolique pour des élèves <b>avant le collège peut être dangereuse</b> (absorption, projection oculaire...). Le Conseil scientifique rappelle que les solutions hydroalcooliques ne peuvent pas remplacer un lavage à l'eau et au savon en cas de mains potentiellement souillées par des liquides biologiques.</p>

## Port du masque

Académie nationale de Médecine	Conseil scientifique
<p>Maintien d'une <b>réserve suffisante de masques</b> anti-projection (ou de masques alternatifs) pour les adultes (enseignants, personnel, parents) et pour les élèves dès l'âge de 6 ans, à partir du cours préparatoire (CP), à porter lors des activités récréatives en dehors de la classe et à la sortie de l'établissement.</p>	<p>Des <b>masques alternatifs</b> de production industrielle ou artisanale antiprojection devront être portés par les personnels des établissements scolaires et <b>par tous les enfants à partir du collège.</b> Le Conseil scientifique considère que pour les collégiens/lycéens pour lesquels la compréhension est bonne et l'éducation au port de masque est possible, le port de masque doit être obligatoire.</p> <p>Pour les élèves en école de <b>maternelle le port de masque est impossible.</b></p> <p>Pour les élèves en <b>école élémentaire</b>, il existe un continuum de compréhension <b>en fonction de l'âge</b> sans que l'on puisse précisément fixer un âge où la compréhension serait suffisante pour recommander le port du masque de façon adaptée, d'autant qu'ils apparaissent comme faiblement transmetteurs. Le rôle des parents est ici essentiel.</p>

## Gestion des cas suspects ou avérés

Académie nationale de Médecine	Conseil scientifique
<p>Détecter <b>rapidement</b> tout cas suspect :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>en <b>prenant la température</b> par thermomètre frontal chaque matin, avant l'entrée dans les locaux;</li> <li>en dirigeant tout enfant fébrile vers le <b>médecin traitant</b> ou, à défaut, vers le <b>médecin scolaire</b>.</li> </ul>	<p>Le bionettoyage de la classe sera <b>renforcé</b> si un élève est testé positivement pour le COVID-19.</p> <p>Tout symptôme évocateur d'infection COVID-19 chez un enfant constaté par le personnel de l'établissement scolaire doit conduire à <b>l'éviction immédiate de l'enfant</b>. En cas de doute sur les symptômes d'un enfant, une <b>prise de température pourra être réalisée par un enseignant ou l'infirmière scolaire</b>. Le Conseil scientifique ne préconise pas de prise systématique de la température des élèves considérant que cela n'élimine pas l'infection ce d'autant que la prise de température à un grand nombre d'enfants est difficile à réaliser sans rompre les règles de distanciation sociale.</p> <p>En cas de symptômes évocateur, les parents de l'enfant seront avertis et devront assurer la réalisation d'un test de dépistage chez leur enfant dans un centre prévu à cet effet. L'enfant ne peut pas être accepté de nouveau à l'école sans le résultat de ce test.</p> <p><b>Lorsqu'un cas est identifié dans un établissement scolaire</b>, les mesures suivantes doivent être mises en œuvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li><b>Diagnostic le plus précoce possible</b> de tous les élèves de la même classe ou de toutes les classes du même niveau en fonction de l'organisation retenue par l'établissement scolaire. Ce dépistage se fera au sein de l'établissement scolaire en impliquant une équipe mobile dédiée la plus proche avec au moins un professionnel habilité et formé au prélèvement chez les enfants les plus jeunes et un psychologue pour la prise en charge des enfants, de leur famille et des enseignants.</li> <li><b>Fermeture de la classe ou de toutes les classes du même niveau</b> en fonction de l'organisation retenue par l'établissement scolaire avec éviction des élèves concernés <b>pendant 14 jours</b>.</li> </ul> <p>Le processus opérationnel de suivi et d'isolement décrit dans l'avis 6 du Conseil scientifique du 20 avril 2020 est ensuite mis en place.</p> <p>Pour rappel (avec adaptation pour les enfants, des principes énoncés dans l'avis 6) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>La particularité de la technique de prélèvement pour le test diagnostique chez les jeunes enfants (de la maternelle au CM2) (Procédure spécifique en annexe de la note du Conseil Scientifique).</li> <li>L'isolement des cas revêt un <b>caractère particulier</b> s'agissant d'enfants le plus souvent mineurs. Lorsqu'un cas positif est détecté, l'ensemble des membres du foyer sont testés pour évaluer l'étendue des transmissions intra-foyer. <b>L'isolement pendant 14 jours dans la résidence habituelle de l'enfant doit être la règle</b> mais l'isolement dans une <b>structure dédiée</b> avec l'un des parents peut être proposé notamment s'il y a des frères et sœurs ou des personnes fragiles dans le foyer. Si l'isolement au sein du foyer est décidé, les autres membres du foyer doivent également s'isoler. <b>La durée de cet isolement doit être prolongée</b> si d'autres cas sont détectés au cours du temps dans le foyer. Dans le choix du lieu d'hébergement ce dernier point est essentiel car si le foyer est composé de plusieurs enfants <b>la durée d'isolement pourrait s'avérer longue</b>.</li> </ul>